



## Règlement des études des diplômes d'université

Campagne 2023-2024

**Année universitaire :** 2023-2024

**Composante :**

**Statut de la formation :** création

### Formation

Intitulé de la formation : **DIU Echocardiographie Doppler**

Type de formation : DIU

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire : Lyon, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand

Responsable pédagogique : Pr. Gilles BARONE-ROCHETTE (gbarone @ chu-grenoble.fr)

Régime : FI et FC

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

*Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique*

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP : Non

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

# I. Dispositions générales

## Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Délivrer un enseignement théorique et pratique en échocardiographie obéissant aux recommandations de la Société Européenne de Cardiologie.

Niveau 1 : 1ère année : Introduction à l'échocardiographie, pratique de l'échographie transthoracique  
- Atteindre les pré-requis de niveau I en échocardiographie 2D, TM et doppler. Sa validation donne droit à la délivrance d'une « attestation d'étude en échocardiographie », obligatoire pour une inscription en seconde année

Niveau 2 : 2ème année : Perfectionnement théorique et pratique, ETO, échographie de stress, techniques de quantifications.... Sa validation donne droit à la délivrance du DIU.

## Article 2 : Conditions d'accès

### 2.1 Recevabilité des candidatures

### 2.2 Conditions d'admission

D.E.S de Cardiologie et Maladie Vasculaire

D.E.S d'Anesthésiste-Réanimation

D.E.S.C de réanimation médicale

DFMS/DFMSA de cardiologie

Sous réserve d'une lettre d'acceptation du directeur du laboratoire d'échocardiographie où se déroulera la formation pratique

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Janvier à Septembre

Durée de la formation : 2ans

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : 80 h dont 32 h 1ère année et 48 h 2ème année

- Enseignement théorique : 5 séminaires de 2 jours- Enseignement pratique : Réalisation de 250 ETT et 50 ETO validées par un sénior

Nombre d'ECTS :

*Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.*

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC : Non

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède pas de tableau MCC, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Année 1	
Séminaire 1 : janv	<ul style="list-style-type: none"><li>• Principes physiques, TM, bidimensionnel, Doppler</li><li>• Etude des flux, principes, signal. Notion de gradient, et de débit</li><li>• Examen normal : incidences, résultats normaux.</li><li>• La fonction ventriculaire gauche systolique et diastolique.</li><li>• Pression artérielle pulmonaire et étude du cœur droit</li><li>• Hémodynamique non invasive</li><li>• Valvulopathies, endocardite</li><li>• La tricuspide et sa pathologie</li><li>• Péricardite...</li></ul>
Séminaire 2 : mars	
Examen écrit	
Année 2	

Séminaire 1 : mars	<ul style="list-style-type: none"> <li>• E.T.O. Principes de base, technique, résultats normaux</li> <li>• Méthodes de quantifications (DTI, strain,...)</li> <li>• Echocardiographie de stress</li> <li>• Thrombus et masses cardiaques anormales</li> <li>• Syndromes aortiques aigus.</li> <li>• Accidents emboliques artériels</li> <li>• Embolie pulmonaire</li> <li>• Urgences cardio-vasculaires</li> <li>• Echographie en réanimation</li> <li>• Cardiopathie ischémique, complications de l'infarctus,</li> <li>• prothèses valvulaires normales et pathologiques</li> <li>• Endocardites</li> <li>• Désynchronisation</li> <li>• Cardiopathies congénitales : CIA et anomalies du septum ventriculaire, CIV. Canal artériel, tétralogie, transposition, coarctation....</li> </ul>
Séminaire 2 : mars	
Examen écrit : juin	
Examen oral : septembre	

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

### **Le stage**

Pas de stage obligatoire

Stage/immersion pratique en milieu professionnel :

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

### **Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

### **Modalités d'examen**

Assiduité aux enseignements :

Examen écrit de fin de première année : une note  $> 10/20$  est exigée pour le passage en seconde année

Admissibilité : Une note  $> 10/20$  à l'examen écrit de fin de seconde année est exigée pour présenter l'oral

Admission :

Note  $> 10/20$  à l'examen oral.

Attestation validant les 250 ETT et 50 ETO comme premier opérateur exigée lors de la soutenance de l'examen oral

Absences aux examens :

### **III. Résultats**

#### **Article 5 : Jury**

Périodes de réunion des jurys :

#### **Article 6 : Conditions de validation de la formation**

#### **Article 7 : Redoublement**

## IV. Frais de scolarité

### Article 8 : Frais de scolarité

	Année 1	Année 2
FI	610 € (+ droits inter U)	
FC	810 €	810 €



## V. Dispositions diverses

### Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Mise à jour

Date	Motif	Nom et prénom
09/05/2023	Actualisation/ Sphinx	Dybkov Elsa